



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION
DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV)
du 14 novembre 2023 – Section animale**

Le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale Grand Est (CROPSAV), section animale s'est tenu le mardi 14 novembre 2023 matin en visioconférence.

La liste des participants figure en annexe.

Rappel de l'ordre du jour :

Pour avis :

- Rhino-trachéite infectieuse des bovins (IBR) : définition des « troupeaux à risques » ne pouvant bénéficier d'allègement de prophylaxie

Pour information :

- Présentation du service de veille sanitaire et de ses activités – les maladies à déclarations obligatoires (MDO) - Zoonoses – ARS
- Une Maladie à déclaration obligatoire (MDO), l'encéphalite à tiques : point de situation – Anses
- Modalités de surveillance par l'OFB des virus zoonotiques : Usutu et Fièvre du Nil occidental (West Nile) - OFB
- Modalités et données de surveillance financée par la DGAL et l'ANSES - Années 2021 à 2023 - OFB
- Maillage vétérinaire : actions Grand Est – Appel à projets mis en place par le conseil régional en 2023 – Conseil régional
- Une maladie des ruminants émergente en France : la maladie hémorragique épizootique (MHE) - DRAAF / FRGDS
- Le démontage de la clôture PPA à la frontière belge – DRAAF
- BVD (maladie des muqueuses) – FRGDS,
- Autres maladies à enjeux, pour information : IAHP (Influenza aviaire hautement pathogène) et vaccination canards - DRAAF, PPA (peste porcine africaine) et FA (fièvre aphteuse) – DRAAF

Les documents transmis en amont du CROPSAV et les supports de présentation sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/cropsav-du-14-novembre-2023-session-animale-r1030.html>

Le présent compte-rendu retranscrit uniquement les échanges intervenus en séance, au cours des présentations ou à leur suite; les éléments de présentation étant disponibles sur le site Internet rappelé ci-dessus, ils ne sont pas repris par le présent compte-rendu.

INTRODUCTION DU CROPSAV

Madame Hélène Debernardi, directrice adjointe à la DRAAF Grand Est assure la présidence du CROPSAV. Le conseil régional est représenté par Monsieur Laurent WENDLINGER, président de la commission agriculture, viticulture et forêt.

Madame Hélène Debernardi introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Elle poursuit par la présentation de l'ordre du jour et rappelle le déroulé des échanges.

1. Validation du compte-rendu du CROPSAV plénier du 14 novembre 2022

Le compte-rendu du CROPSAV en session plénière du 14 novembre 2022 a été adressé par courriel du 9 janvier 2023 à chacun des membres et participants.

Ce dernier est validé.

2. Pour avis : Rhino-trachéite infectieuse des bovins (IBR) : définition des « troupeaux à risques » ne pouvant bénéficier d'allègement de prophylaxie

M. Pierrel directeur du GDS des Vosges intervient pour le compte de la FRGDS GE. Il présente le diaporama « Prévention et surveillance de l'IBR ».

Il rappelle tout d'abord les éléments de contexte sur l'IBR. L'objectif est d'atteindre 99.8% de cheptels indemnes en 2027 selon le règlement de l'union européenne soit 99.9% des bovins. Les indicateurs IBR sont favorables dans le Grand est : au 30/06/23, il y avait 96% de cheptels indemnes, 1,04% de cheptels avec infectés, 0,08% de cheptels se sont contaminés au cours de la dernière campagne.

L'arrêté ministériel du 5 novembre 2021 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine prévoit que les troupeaux à risque ne peuvent bénéficier des allègements de prophylaxie prévus. Aussi, il faudrait affiner la définition du troupeau à risque au niveau régional.

La FRGDS propose une définition :

1. Troupeau en lien épidémiologique avec un troupeau en assainissement : ne prendre en compte que les troupeaux nouvellement infectés ou avec circulation connue depuis 2 ans.

2. Troupeau associé à un atelier dérogatoire : exclusion des troupeaux dont les facteurs de risque entre les 2 ateliers sont estimés négligeable :

- atelier veaux de boucherie ou

- atelier d'engraissement en ASDA jaune sur un autre site distant de plusieurs kilomètres sans échange du matériel élevage (télescopique -pailleuse -mélangeuse, etc.),

sans échange du matériel de soin (seringue, licol, mouchette, etc.) et sans pâture proche du ou des bâtiments dérogatoires.

3. Troupeau associé à un centre de rassemblement

4. Troupeau à fort taux de rotation > à 40 %.

- exclusion des troupeaux à fort taux de rotation n'ayant que des sorties boucherie à condition d'avoir des CI (contrôles à l'introduction physiques) valides.

- exclusion des troupeaux mettant en pension (sans mélange de bovins ou avec CI physique)

- exclusion des regroupements de troupeaux (indemnes)

Mme Sezeur, présidente de la FRGDS, demande l'avis du CROPSAV sur la définition de « troupeaux à risques », ces derniers ne pouvant pas bénéficier d'un allègement de la surveillance IBR.

ECHANGES :

M. Mayer, représentant du GTV Grand Est, est globalement satisfait mais il regrette qu'il n'y ait pas de plan de biosécurité obligatoire pour les 1.04% encore non indemnes. Il propose de s'inspirer du contenu des plans de biosécurité des troupeaux avec foyer de tuberculose induisant la réalisation d'audits. Le GTV n'a donc pas d'opposition à la proposition du GDS mais demande qu'un complément soit noté pour la biosécurité. Il rappelle que la LSA impose des statuts de zone (articles 26 à 31) et il faut travailler non sur la notion d'un statut de cheptel indemne mais sur un statut de zone indemne.

Mme Sezeur, présidente de la FRGDS, reconnaît que la demande du Dr Mayer est cohérente surtout face à de nouvelles contaminations et propose d'y réfléchir mais il faut voir comment le mettre en place.

Mme Moinecourt, représentant la Préfecture du Haut-Rhin, cheffe de service SPAE de la DDETSP68, regrette que le document ait été reçu tardivement le 10/11 [ERRATUM : le document a été transmis aux départements le 02/11] laissant peu de temps pour l'étudier. Pour elle une reformulation sur certains points est nécessaire et, selon elle, les propositions vont au-delà du rôle du CROPSAV et n'ont pas à être définies par le CROPSAV. Mme Moinecourt reprend ce qui est indiqué en p. 12 de la note de service de référence [NS-2023-19] au point 4.2 Création et nomenclature de campagne (étape 3) p 12.

M. Dehoux président du GTV Grand Est rejoint les propos de M. Mayer. Il s'interroge sur la définition des liens épidémiologiques, il faudrait mieux les définir et définir qui détermine l'existence de liens épidémiologiques ou pas. Est-ce au moment de la visite atelier dérogatoire ?

M. Pierrel précise qu'effectivement, c'est au moment de la visite annuelle de l'atelier dérogatoire par le vétérinaire car le GDS doit voir avec le vétérinaire s'il peut ou non exclure un lien épidémiologique.

M. Dehoux ajoute qu'il y a alors un degré de gradation supplémentaire pour cette demande car les mesures sont plus restrictives pour l'IBR et les ateliers ne sont pas toujours sur le même site - pas de notion de plusieurs km de distance : Cette demande va au-delà de la « visite dérogatoire »

M. Pierrel précise qu'il est nécessaire que les DDecPP, les GDS et les vétérinaires sanitaires travaillent ensemble car, pour ces notions, il s'agit de pratico-pratique, de

terrain, et ce n'est pas toujours définissable. M. Pierrel suggère que la visite des ateliers dérogatoires qui est faite annuellement par le vétérinaire sanitaire soit l'occasion de vérifier les points de biosécurité nécessaires.

Mme Moinecourt précise que si le troupeau dérogatoire ou le centre de rassemblement n'introduit que des animaux indemnes, le troupeau lié n'est plus à risque. Il faut une organisation avec les partenaires pour des analyses au cas par cas selon les demandes.

M. Pierrel ajoute que dans 2 ans il n'y aura plus de troupeau dérogatoire mais qu'en attendant il est nécessaire de voir au cas par cas.

M. Gobert, représentant le Syndicat Régional des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SRVEL Grand Est) n'est pas sûr que les cartes jaunes (des bovins des ateliers dérogatoires) disparaissent.

M. Pierrel précise qu'il voulait dire que ces derniers allaient disparaître au sens dérogatoire IBR.

Mme Jeudy, représentant la Préfecture du Bas-Rhin, directrice de la DDPP du Bas-Rhin, souscrit aux propos de Mme Moinecourt. Elle s'interroge aussi sur plusieurs points :- que se passe-t-il si plus de 2 ans ? La notion de distance « plusieurs km » serait à préciser car cela pourrait faire débat et que veut dire « sans pâture proche du ou des dérogatoires » ? Qu'en est-il des départements voisins avec d'autres régions ? Elle se pose la question de ce que feront les autres régions limitrophes, par exemple si un atelier dérogatoire est en région BFC et l'élevage dans le GE

Il faudrait préciser que le lien épidémiologique est apprécié par le GDS en lien avec le vétérinaire de l'élevage.

M. Pierrel précise qu'en ce qui concerne les autres régions, chaque GDS va décider de l'application dans sa région. La région Bourgogne Franche Comté (BFC) possède à peu près les mêmes critères, mais il ne sait pas s'ils ont été validés en CROPSAV en BFC. Pour la région des Hauts de France il ne sait pas.

En ce qui concerne la distance de plusieurs Km, c'est en fait surtout une question de biosécurité.

M. Haessler, chef du Service régional de l'alimentation, dit qu'il faut se renseigner et redéfinir la notion de plusieurs Km.

Mme Sezeur est d'accord pour retravailler le document sur les points cités. Mais elle insiste sur le fait qu'il faut être réactif et décider car l'échéance de 2027 approche et qu'il faudrait aujourd'hui au moins validation du principe. Elle demande quelle est la date du prochain CROPSAV. Il faudrait aussi définir les troupeaux à forte rotation.

Un groupe de travail réunissant les parties concernées pourrait se réunir pour apporter les précisions aux définitions proposées en amont de ce prochain CROPSAV et qu'une validation formelle pourrait être faite lors du CROPSAV de printemps.

M. Mayer souhaite ajouter l'obligation de biosécurité pour les troupeaux infectés d'IBR.

M. Dehoux regrette que la demande de la FRGDS qui concerne les vétérinaires sanitaires ait été réceptionnée au dernier moment (reçu il y a 8 jours). Il souhaite que la FRGDS travaille en amont des CROPSAV avec les vétérinaires sanitaires.

Conclusion : Les membres du CROPSAV proposent que les précisions sur ces différents points soient présentées au prochain CROPSAV.

3. Présentation du service de veille sanitaire et de ses activités – les maladies à déclarations obligatoires (MDO) - Zoonoses – ARS, Dr Sophie ALBISAI

Le service veille sanitaire et vigilances de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand-Est présente son système de veille sanitaire et de gestion de crise.

Le point focal régional (PFR) s'occupe de collecter les signaux et alertes et de les orienter. Le service assure également la gestion des situations exceptionnelles comme, par exemple, en grand-est, l'accident ferroviaire de 2015. La mission de veille comprend notamment le pilotage régional du bon usage des antibiotiques, thématique « one health » pouvant intéresser les membres du CROPSAV.

Focus sur les zoonoses en Grand – Est :

L'ARS suit 38 maladies à déclaration obligatoire (MDO) (ajout de la leptospirose et du COVID en 2023) dont 24 zoonoses. Ces maladies ne sont pas toutes infectieuses : saturnisme de l'enfant par exemple.

ECHANGES :

M. Mayer, GTV GE demande si les médecins déclarent les suspicions ou uniquement les confirmations ?

Mme Alsibaï indique que cela dépend de la maladie : par exemple ESB ou TIAC sont déclarées dès la suspicion. Pour d'autres pathologie, comme méningite, c'est à la confirmation.

M. Mayer précise que les vétérinaires déclarent les maladies à la DDecPP dès le stade de la suspicion.

M. Haessler chef du Service régional de l'alimentation, s'interroge sur le statut de la Gale et sa surveillance.

Mme Alsibaï indique que sa déclaration n'est pas obligatoire et que la gale n'est pas considérée comme zoonotique.

4. Une MDO, l'encéphalite à tiques : point de situation – ANSES, Laure BOURNEZ

Il s'agit d'un Arbovirus à transmission vectorielle via la tique ixodes ricinus. 20 à 40% des cas donnent des symptômes neurologiques, le plus souvent avec séquelles.

On dénombre environ 20 décès par an en Europe, surtout en Europe centrale mais des cas récents ont été enregistrés au royaume uni, en Belgique et aux Pays bas.

La contamination humaine se fait via la tique mais aussi par consommation de produits au lait cru issus de ruminants infectés (asymptomatiques la plupart du temps mais ils excrètent dans le lait).

La contamination des tiques se fait via les nymphes qui contaminent les larves en se nourrissant sur le même rongeur (co-repas). Il s'agit de conditions très spécifiques et la prévalence faible chez les tiques.

En France, l'Alsace constitue la zone historique de présence de la maladie depuis 1968. C'est une MDO au niveau national depuis mai 2021 mais avant seul le CHU de Strasbourg recensait les cas de façon exhaustive.

Tout le quart nord – est élargi de la France est en fait concerné. On trouve par exemple la maladie dans l'Ain où une contamination via du fromage de chèvre frais a entraîné 43 cas d'un coup. Mesure de gestion pour ce cas : confinement des chèvres puis blocage des accès à la forêt. Ces cas ont un impact économique et psychologique pour l'éleveur. Santé publique France a bien sensibilisé les médecins sur ce cas.

Présentation du projet Flavi Est qui est une enquête de séroprévalence chez les bovins en Grand-Est (alsace-lorraine). Les premiers résultats montrent qu'on trouve une séroprévalence partout. On note l'absence de corrélation entre présence chez l'animal et cas humains. Il est possible qu'il y ait sous déclaration des cas humains en lorraine.

ECHANGES :

Mme Morel de l'ARS indique qu'en Suisse la vaccination est recommandée pour tous.

Mme Bournez précise que tout leur territoire est concerné et qu'il y a potentiellement une forte sous déclaration côté français. L'intérêt du classement en MDO est de permettre de savoir si on doit recommander la vaccination à terme.

Mme Quatresous, ARS souligne que la mortalité n'est pas importante en pathologie humaine mais la morbidité est importante avec 10 à 20 % de séquelles neurologiques à long terme

Mme Moinecourt, DDETSPP 68, pense que ces informations doivent être largement partagées avec équipes des DDecPP.

La FRGDS demande si le vaccin est facilement disponible ? Mme BOURNEZ répond que oui mais il n'est pas remboursé.

5. Modalités et données de surveillance financée par la DGAL et l'ANSES - Années 2021 à 2023 - OFB, Xavier MORVAN et Laurent HARACZAJ

Présentation du réseau SAGIR et de son fonctionnement en Grand-Est. Récapitulatif des données 2021-2023.

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage : la saison 2021-2022 a été la première crise d'ampleur. L'épisode a débuté avec le lac de Madine puis s'est propagé.

L'OFB dispense des formations à la biosécurité (habillage etc...) dans le cadre du ramassage des cadavres par ses partenaires locaux (collectivité territoriales, ONF, fédérations de pêche, services techniques des municipalités,).

ECHANGES :

Mme Moinecourt, DDETSPP 68 indique que la transmission de la fiche SAGIR à la DDecPP n'est pas encore systématique.

L'OFB et la DRAAF indiquent qu'un espace RESANA en cours de création pour le partage de ces fiches.

6. Modalités de surveillance par l'OFB des virus zoonotiques dans la faune sauvage : Usutu et Fièvre du Nil occidental (West Nile) – OFB, Xavier MORVAN et Laurent HARACZAJ

Présentation des modalités de surveillance mises en œuvre par l'OFB pour ces maladies vectorielles et des objectifs poursuivis. Réseau SAGIR.

ECHANGES :

M. Bodineau de la CRAGE note que 1 merle noir a été trouvé infecté par USUTU en alsace en 2023 mais demande sur combien de cadavres collectés et analysés ? L'OFB précise ne pas avoir d'idée de la prévalence. Le merle a été trouvé hors période de vigilance IAHP et les cadavres de petite taille sont plus difficiles à repérer et moins collectés pour analyse. Depuis ce merle, ils sont plus attentifs aux signalements des cadavres de petites tailles dans le cadres des signalements au réseau SAGIR.

Mme Morel, ARS GE, précise que, au 22/08/2023, 8 cas humains confirmés ou probables de West Nile en Gironde et Charente-Maritime, et 3 cas humains autochtones de virus Usutu en Gironde.

M. Haessler du SRAL précise que, pour West Nile, les informations de répartition sont identiques à partir du réseau de surveillance de la filière équestre. Avec les insectes piqueurs cela peut aller très vite. La maladie pourrait arriver en Grand-Est suite au dérèglement climatique.

Mme Moinecourt, DDETSPP 68, demande s'il est possible pour les DDecPP de diffuser les informations présentées par l'OFB aux vétérinaires sanitaires.

7. Maillage vétérinaire : actions Grand Est – Appel à projets mis en place par le conseil régional en 2023 – Conseil régional Grand-Est, Harmonie MARCHERON

Le conseil régional présente le dispositif d'aide mis en place afin de soutenir le maintien du maillage vétérinaire en Grand-Est.

Un plan régional de lutte contre la désertification vétérinaire a été approuvé le 14 avril 2023. Il a été co-construit avec la profession vétérinaires (GTV-GE).

Le plan prévoit deux niveaux d'intervention :

- Mesures d'urgence : dispositif de soutien aux investissements des vétérinaires exerçant au profit des animaux d'élevage ;
- Mesures structurantes : aide à l'accueil d'étudiants vétérinaires, aide pour la professionnalisation du GTV Grand-Est, aide à l'installation de nouveaux vétérinaires.

Chaque dispositif est présenté de façon détaillée.

La présentation ne suscite pas de question ou de remarque.

8. Une maladie des ruminants émergente en France : la maladie hémorragique épizootique (MHE) - DRAAF / FRGDS, Amélie ARNOLD et Florence SEZEUR

Le SRAL présente un point de situation sur la MHE en France. Pas de foyer en Grand-Est à ce jour mais des cas, depuis infirmés, en Suisse, ont impacté temporairement Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges. Des limitations de mouvements avaient été mises en place.

La FRGDS présente les conséquences financières de la zone réglementée mise en place en lien avec la déclaration de deux foyers suisses finalement infirmés. Ces dernières sont principalement liées aux analyses et visites vétérinaires effectuées avant le salon AGRIMAX (57) et du rassemblement d'Habsheim (68). Cette gestion a été très chronophage pour les GDS. Des questions se posent sur la prise en charge des coûts suite à la fausse alerte suisse.

Mme Sezeur précise que l'objectif de la présentation est de sensibiliser aux conséquences et à l'arrivée prochaine probable de la maladie en Grand-Est. Elle indique craindre :

- les pertes économiques, exemple pour commerce des broutards, mais aussi pour le temps et les soins apportés aux animaux exemple nursing des veaux ;
- l'impact psychologique pour les éleveurs, dévastés dans le sud-ouest, et pour les vétérinaires en lien avec le surcroît de travail.
- la combinaison avec de la FCO 4 et 8 et la stratégie de la vaccination et de la FCO 3. La région Grand-Est est prise dans un étau par sa position géographique donc il faut réfléchir avant son arrivée

ECHANGES :

M. Haessler, SRAL, remercie Mme Sezeur et rappelle que la maladie circule aussi sur les cervidés. L'OFB sera certainement prochainement impliqué dans la surveillance des cervidés.

Mme Sezeur indique qu'il faudra apprendre à vivre avec ces maladies.

M. Mayer, GTV GE, rappelle l'importance des garanties à l'achat et l'importance du suivi sanitaire rapproché et du partenariat éleveur/vétérinaire. L'alerte de Mme Sezeur peut s'étendre à beaucoup d'autres domaines et montre l'importance du suivi sanitaire.

9. Le démontage de la clôture PPA à la frontière belge – DRAAF, Christian HAESSLER

Christian Haessler informe le CROPSAV que le démontage de la clôture mise en place à la frontière belge suite à l'épisode de peste porcine africaine de 2018 va être mis en œuvre avec l'accord du CNOPSAV et de la DGAL. La DRAAF travaille à la préparation du marché de démontage avec les DDT concernées.

La présentation ne suscite pas de question ou de remarque.

10. Point de situation BVD (maladie des muqueuses) en Grand-Est, FRGDS, Mme ADELE et Mme SEZEUR

Présentation de la situation sanitaire du Grand-Est vis-à-vis de la BVD.

La FRGDS indique qu'il y a des enjeux et qu'il faut avancer aujourd'hui pour éviter des pertes économiques dans nos échanges commerciaux de demain. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'outils réglementaires pour atteindre les objectifs et pour forcer les récalcitrants à aller au bout de la démarche.

ECHANGES :

M. Mayer, GTV GE : passer de 2700 à 2600 foyers montre bien l'impact de ce programme dans la méconnaissance de la maladie. Il y a matière à discuter sur le problème des IPI. Il y a notamment le problème des veaux déplacés avant d'être dépistés. La réglementation au mouvements aidera à éradiquer ce problème.

11. Autres maladies à enjeux, pour information : IAHP (Influenza aviaire hautement pathogène) et vaccination des canards, PPA (peste porcine africaine) et FA (fièvre aphteuse) – DRAAF

Point de situation sur :

- l'IAHP en Europe, en France et en Grand-Est
- la vaccination des canards contre l'IAHP
- la peste porcine africaine en Europe
- la fièvre aphteuse et le plan d'action national

La présentation ne suscite pas de question ou de remarque.

CONCLUSION DU CROPSAV

Madame Debernardi remercie l'ensemble des membres pour leur participation

Annexe : Liste des participants

Membres avec voix délibératives	
Conseil régional Grand Est	Laurent WENDLINGER, Président de la Commission Agriculture, Viticulture et Forêt Harmonie MARCHERON
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	Bruno FAUCHERON, élu Jean-François BODINEAU
Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire du Grand Est (FRGDS)	Florence SEZEUR, Présidente de la FRGDS GE,
Groupement Technique Vétérinaire Grand Est (GTVGE)	Stéphane DEHOUX, président du GTVGE Alain MAYER, secrétaire du GTVGE
Syndicat Régional des Vétérinaires d'Exercice Libéral du Grand Est (SRVEL)	Julien GOBERT, secrétaire du SRVEL Grand Est
Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires	Olivier DAMMERY, président
Laboratoires d'analyses départementaux agréés	Sabine PELZER, directrice du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire de Meurthe-et-Moselle Olivier GIBOUT, directeur du laboratoire d'analyses vétérinaires et alimentaires de l'Aube
Coordination rurale Grand Est	Sylvain FRANZ, Président de la Coordination rurale de Moselle
Porte-parole régional de la Confédération paysanne Grand Est	David ABRAHAM, porte-parole du département de Meurthe-et-Moselle
Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est	Jacky DESBROSSE, président Bruno HECKENDENNER, directeur

Membres avec voix consultatives	
Préfecture des Ardennes	Sylvain POSIERE, Directeur Adjoint de la DDETSPP des Ardennes
Préfecture de la Marne	Hervé DUFOUR, chef du service santé, protection animale et environnement de la DDETSPP de la Marne
Préfecture de la Haute-Marne	Francesco LUPOSELLA, chef du service santé, protection animale et environnement de la DDPP de Moselle
Préfecture de Meurthe et Moselle	Catherine NICOLEY, cheffe du service santé, protection animale et environnement de la DDPP de Meurthe et Moselle
Préfecture de la Moselle	Éric MOGET, chef du service santé, protection animale et environnement de la DDPP de Moselle Karine SCHMITT, adjointe au chef du service santé, protection animale et environnement de la DDPP de Moselle
Préfecture du Bas-Rhin	Isabelle JEUDY, Directrice de la DDPP du Bas-Rhin
Préfecture du Haut-Rhin	Maud MOINECOURT, cheffe du service santé, protection animale et environnement de la DDETSPP du Haut-Rhin
Préfecture des Vosges	ANNESSER Isabelle, Cheffe du service d'économie agricole et forestière de la DDT 88
Office Français de la Biodiversité	Xavier MORVAN, Directeur régional Laurent HARACZAJ
Institut Français du Cheval et de l'Équitation	Thierry BRUCKER, coordonnateur des contrôles sanitaires Grand Est
DRAAF Grand Est Service régional de l'alimentation	Hélène DEBERNARDI, Directrice adjointe Christian HAESSLER, chef du SRAL Albane SAUVAT, Adjointe au Chef du SRAL Amélie ARNOLD, chef de pôle coordination SRAL Régine MARTIN-SCHALLER, Coordinatrice régionale PISU

Autres participants	
ARS Grand – Est, service veille sanitaire et vigilances	Dr Sophie Alsibaï Delphine MOREL Dr Isabelle QUATRESOUS
ANSES	Laure BOURNEZ, épidémiologiste
GDS de l'Aube	Claude LEGER, directrice
GDS des Vosges	Éric PIERREL, directeur
GDS de la Moselle	Lucile ADELE, directrice